



A R R E S T
D U C O N S E I L D'É T A T
D U R O I,

*Qui fixe définitivement les termes de la liquidation des
Papiers de Canada, de propriété Britannique.*

Du 15 Décembre 1766.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI voulant fixer définitivement les termes de la liquidation des papiers du Canada, de propriété Britannique, admis à Londres, soit en conséquence de la convention signée entre Sa Majesté & le Roi de la Grande-Bretagne le 29 mars dernier, & des quatre articles qui y ont été ajoutés le 24 juin 1766, soit en conséquence des deux nouveaux articles convenus à Londres le 18 novembre dernier, entre l'Ambassadeur de Sa Majesté & l'un des Secrétaires d'État du Roi de la Grande-Bretagne, lesquels ont

